



Le Haillan

Mairie du Haillan
Département de la Gironde

Décision Municipale n°DM2025_09_107

Portant sur la signature d'une convention avec l'association haillanaise Club Loisirs Ambiance Détente (CLAD) pour la location de la salle de spectacles de L'Entrepôt

La Maire de la Commune du Haillan,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération n°08/20 du 10 juin 2020 et n°52/20 du 30 septembre 2020 qui donnent délégation au Maire pour prendre toutes décisions prévues à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°D2025_04_23 du Conseil Municipal du 8 avril 2025 portant sur les modalités de mise à disposition de la salle de L'Entrepôt,

CONSIDERANT que l'association haillanaise CLAD sise Place Henri Bos au Haillan (33185) souhaite louer la salle de spectacles de L'Entrepôt le 5 octobre 2025 pour l'organisation d'un spectacle.

DECIDE

Article unique : De signer une convention avec l'association haillanaise CLAD sise Place Henri Bos au Haillan (33185), pour la location de la salle de spectacles de l'Entrepôt pour un montant de 870,08 € HT.

Cette convention est valable pour la durée de la location à savoir, le 5 octobre 2025.

Fait au Haillan, le 22 septembre 2025

Certifié exécutoire par Madame La Maire compte tenu :
-de sa réception en Préfecture :
-et de sa publication le :

La Maire,
Andréa KISS.



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.